Le Sud-Ouest
Montréal

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **8 mars 2021 à 19 h**, le conseil statuera, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), sur une demande visant à autoriser :

- un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit, permettant l'agrandissement d'un bâtiment de 15 logements à 21 logements, pour l'immeuble situé au **1224-1226, rue Ropery** et au **2404-2406, rue Saint-Charles**, en dérogation à l'article 146 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis.

Toutes demandes de renseignements ou de commentaires au sujet de cette demande d'usage conditionnel doivent être soumises, d'ici le **4 mars 2021**, par courriel à l'adresse greffesud-ouest@montreal.ca ou par lettre à l'attention du Secrétaire d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, 1er étage, Montréal, Québec, H4C 2K4.

Les demandes de renseignements ou les commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **4 mars 2021** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Tous les commentaires reçus dans le cadre de la consultation écrite seront lus publiquement tel que formulé durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour.

Fait à Montréal, le 17 février 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Sylvie Parent